

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 mai 2009.

Section du dépôt légal

---

# RAPPORT DU COMITÉ EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE RESTRUCTURATION DES FACULTÉS DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES (JUILLET 1997)

---

## I. INTRODUCTION

Ainsi le comité est appelé à examiner «des moyens qui pourraient permettre à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences sociales de mieux atteindre leurs objectifs de formation, de développement des connaissances et de services à la collectivité»<sup>1</sup>.

Il faut considérer ce mandat, nous semble-t-il, à la lumière d'une hypothèse que formulent les membres du Comité Gervais dans leur commentaire sur la recommandation no 17. Spéculant sur l'intérêt qu'aurait l'Université Laval à regrouper ses forces dans le secteur des lettres et des sciences sociales, ils écrivent: «Nous y voyons, pour notre part, des avantages potentiels importants sur les plans du décloisonnement et de l'interdisciplinarité, sans compter qu'un tel changement pourrait sans doute entraîner d'importantes économies et un allègement administratif»<sup>2</sup>. Le Conseil universitaire, lors de la séance du 2 avril 1996, s'est montré plus réservé. «Le but de l'exercice, lit-on dans le procès-verbal, n'est pas la fusion obligée, [...] il n'est pas certain qu'il soit souhaitable à ce moment de l'histoire de l'Université de mettre sur pied une telle structure, [...] il faut vérifier les avantages d'une restructuration et proposer peut-être une redéfinition des départements de ces facultés ou établir de nouveaux rapports entre eux [...]»

- Le mandat du comité

Le mandat du comité a été défini dans un document approuvé par le Conseil de la Faculté des lettres, le 17 octobre 1996, et par le Conseil de la Faculté des sciences sociales, le 21 octobre 1996.

Après quelques brèves considérations sur l'objet du mandat d'évaluation, le document présente les principaux éléments contextuels de ce mandat. Le comité a surtout retenu de ces éléments les quatre pistes de réflexion qui étaient soumises à son attention, soit:

1. le maintien des deux facultés avec la possibilité de modifier le mode de fonctionnement interne de chacune;
2. la réorganisation des départements et écoles au sein de chacune des deux facultés, ou bien entre les deux facultés ou bien encore entre la Faculté des sciences sociales, la Faculté des lettres et d'autres facultés de l'Université;
3. la mise en commun de services qui permette d'en améliorer l'accès, la qualité et le rendement;

#### 4. la fusion des deux facultés.

Le document invitait également le comité à apporter des réponses à un certain nombre de questions concernant les objectifs poursuivis par les deux facultés. Nous proposons plus loin quelques réflexions sur l'accomplissement de ces objectifs.

- Les informations utilisées par le comité

Dans l'exécution de son mandat et dans la préparation de son rapport le comité a utilisé de nombreuses sources d'information.

Les Bilans préparés par la Faculté des lettres et la Faculté des sciences sociales ont été des sources particulièrement utiles, par le grand nombre d'informations qu'ils contiennent.

Les recherchistes du comité ont complété ces informations en recueillant des données sur les points d'activité et les ressources budgétaires des départements et écoles des deux facultés, sur la participation des professeurs à des groupes ou à des centres de recherche interdisciplinaires, sur la collaboration interfacultaire à des revues savantes, sur la présence dans les jurys de mémoire ou de thèse de professeurs de différentes facultés, etc. Nous ferons d'ailleurs état de ces données dans la suite du rapport.

- La composition du comité

Le comité était composé de deux professeurs de la Faculté des lettres René Lesage et Yves Roby, de deux professeurs de la Faculté des sciences sociales, Marguerite Lavallée et Vincent Lemieux, ainsi que de deux autres professeurs, Harold Bhérer de la Faculté des sciences de l'administration et Pierre Potvin de la Faculté de médecine. Vincent Lemieux et Yves Roby ont agi comme co-présidents du comité.

Mesdames Jenny Brun et Diane Gagnon ont agi comme recherchistes du comité.

Madame Lucie Morisset a généreusement accepté de dactylographier le rapport.

Nous l'en remercions chaleureusement.

- Réflexions sur le mandat du comité

Le mandat de notre comité, tel qu'il ressort des différents documents constitutifs, réfère à une question fondamentale en même temps qu'à une hypothèse de réponse: la question porte sur la mesure de l'accomplissement des objectifs des deux facultés, et l'hypothèse sur une stratégie pour renforcer cet accomplissement. En effet le mandat émanant des deux Conseils de faculté pose des interrogations ayant trait à la mesure de l'atteinte, par chacune des facultés, de leurs objectifs d'enseignement, de recherche, de participation et de rayonnement. Cependant le comité estime qu'il n'a pas à se substituer aux organes d'évaluation éprouvés pour traiter de telles interrogations.

La portée du mandat se situe plutôt au niveau de la vérification d'une hypothèse, elle-même exprimée sous forme suggestive et interrogative à la fois; des changements seraient-ils susceptibles de renforcer, dans chacune des deux facultés, l'atteinte des objectifs énoncés au paragraphe précédent? Quatre types de changements, on l'a vu, sont soumis à la réflexion du comité: statu quo avec modification du mode de fonctionnement, réorganisation des départements et écoles, mise en commun de services, fusion des deux facultés. Les trois derniers changements sont d'ordre

structurel, le premier se situe, explicitement et seulement au niveau du mode de fonctionnement.

Le document approuvé par les deux facultés présente un certain nombre de notions assez explicites: objectifs de formation et de recherche, atteinte des objectifs, mesure, design organisationnel, modes de fonctionnement. Certaines autres qui n'en informent pas moins la nature du présent mandat, telles que la coopération, la mise en commun des ressources, le cloisonnement et le décloisonnement, semblent moins claires.

Il s'agit, pour le comité de déterminer si le rapprochement des deux facultés, à travers l'une ou l'autre des quatre avenues indiquées, contribuerait à augmenter leur performance en termes d'atteinte des objectifs de formation, de recherche, de participation et de service à la collectivité. Si l'une à l'égard de l'autre, ces deux facultés étaient moins cloisonnées, leur performance ne s'en verrait-elle pas améliorée, ce qui se traduirait soit par une meilleure atteinte des objectifs, soit par une atteinte égale, mais à moindre coût?

Cette approche de la question s'avère assez complexe. Quels sont, en fait, les objectifs exprimés et les objectifs réels de chacune des deux facultés? En quoi les structures actuelles en sont-elles suffisamment le reflet et le résultat pour juger de leur valeur à partir de l'atteinte de tels objectifs? Le comité ne possède pas les réponses à ces questions, et il n'est pas sûr que les deux facultés ou la direction de l'Université les détiennent davantage.

Aussi le présent examen doit se reporter sur les notions de coopération, de cloisonnement-décloisonnement, et de mise en commun des ressources. Plus la coopération et le décloisonnement caractériseront le fonctionnement de ces deux facultés, plus et mieux leurs objectifs classiques de formation, recherche, participation et rayonnement seront atteints. Or, dans le cadre de la vie universitaire, coopération et décloisonnement sont-ils des termes synonymes et des notions parfaitement alignées? Il semble qu'on peut en douter.

Que vise-t-on, au juste, par le décloisonnement? La réponse la plus simple est de dire: mettre fin au cloisonnement. Mais pourquoi mettre fin au cloisonnement entre deux facultés? Parce qu'on postule que l'offre de services qui en résultera sera plus riche et plus diversifiée, les étudiants auront accès à davantage de cours ou d'approches sur un même sujet, et les professeurs-chercheurs auront à leur tour accès à des interfaces plus nombreuses et plus riches. Cloisonnement et décloisonnement apparaissent ainsi comme deux notions qui dérivent d'un concept plus fondamental, celui de la coopération entre des unités et des personnes.

Cette réflexion a poussé le comité à conclure que, pour réaliser son mandat, il ne pouvait recourir à une approche axée sur le seul poids des structures. On doit pouvoir rendre compte des cloisonnements là où ils se situent en fait: au niveau facultaire, au niveau départemental, au niveau de groupes plus ou moins formels, ou à celui des

comportements. En d'autres termes, le phénomène de deux ou plusieurs unités définies en structures formelles autonomes ne pose en soi pas de problème; la situation ne devient problématique que si ce "cloisonnement" structurel inhibe ou empêche la coopération entre les membres de ces unités, étudiants et professeurs. Le problème ne viendrait pas de l'existence des structures, mais de la non-existence de la coopération souhaitée.

On ne peut donc pas s'en remettre au seul facteur structurel pour améliorer la coopération entre unités. D'autres éléments s'avèrent tout aussi importants, sur lesquels il convient de s'interroger. On pense en particulier aux cultures et valeurs organisationnelles à l'intérieur des unités, aux processus centralisés externes aux unités, mais contraignants pour leurs membres (le processus budgétaire, par exemple), aux processus décisionnels et aux priorités, ainsi qu'au poids des héritages historiques.

La suite de ce rapport analyse en détail les échanges et le niveau de coopération entre les deux facultés. Cet examen est nécessaire pour déterminer le degré actuel d'affinité entre les activités de l'une et l'autre. Comme mentionné ci-haut, cette analyse n'a pas pour but de limiter l'examen aux seules variables structurelles. Bien au contraire, une fois établis les constats quant à la situation actuelle des échanges, l'ensemble des facteurs et variables en cause serviront à tirer à des conclusions et à formuler des recommandations.

## II. HISTORIQUE DES DEUX FACULTÉS

### A. Historique de la Faculté des lettres<sup>3</sup>

À l'époque de sa fondation, en 1852, l'Université Laval, la plus ancienne université francophone en Amérique, comptait quatre facultés: théologie, médecine, droit et arts; l'enseignement des lettres et des sciences relevait alors de la Faculté des arts

En 1920, fut instituée l'École normale supérieure, avec section des lettres et section des sciences. De la section des lettres, devait sortir la Faculté des lettres créée par décision du Conseil de l'Université le 6 décembre 1937. Pendant plusieurs années, l'enseignement se trouva restreint à quelques disciplines: français, latin, grec, anglais, pédagogie et langues modernes. Mais les cours d'été de français, mis sur pied en 1938 pour répondre à de nombreuses demandes venues tant du Canada que des États-Unis, en même temps qu'ils augmentaient la clientèle étrangère de la Faculté, obligeaient cette dernière à introduire dans son programme, en 1942, un enseignement régulier à l'intention des étudiants de langue anglaise.

L'année 1944 voyait la création des Archives de folklore et l'établissement d'un enseignement de folklore canadien et de folklore comparé. Deux ans plus tard, en 1946, le Conseil fondait l'Institut d'histoire et de géographie qui devait préparer les étudiants à plusieurs certificats supérieurs: histoire du Canada, histoire moderne et contemporaine, histoire du Moyen-Âge, histoire de l'Antiquité, géographie générale, géographie

régionale et géographie de l'Amérique du Nord. Le 15 août 1955, cet Institut se scindait en deux organismes distincts: L'Institut d'histoire et l'Institut de géographie auquel devait se rattacher en 1961, le Centre d'études nordiques.

D'autres disciplines importantes se sont ajoutées à l'enseignement de la Faculté. On y enseigne aujourd'hui, outre le français et les langues classiques, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le portugais, le russe, l'arabe, l'italien, le japonais, le thaï ainsi que la linguistique générale et la didactique des langues. À partir de 1961, les enseignements dans les diverses disciplines linguistiques et littéraires ont été regroupés en départements: Linguistique, Études françaises, Études canadiennes, Études anglaises, Langues étrangères, Études anciennes.

Au printemps 1970, la Faculté des lettres, à la suite du rapport Roy et des travaux de la Commission de la réforme de l'Université, entreprenait sa propre réforme. Celle-ci était rendue nécessaire afin de permettre aux étudiants et aux professeurs de mieux accomplir leurs tâches d'étude, d'enseignement et de recherche par une utilisation plus économique et rationnelle des moyens limités mis à leur disposition. Le 1er juin 1971, la Faculté se dotait de nouvelles structures axées d'une part sur le regroupement des professeurs en quatre départements: géographie, histoire, littératures, langues et linguistique et, d'autre part, sur le rattachement des étudiants à l'un ou l'autre des programmes de la Faculté. Le 1er juin 1996, la Faculté intégrait le Département d'information et communication, jusqu'alors rattaché à la Faculté des arts. Ce faisant, 716 nouveaux étudiants inscrits aux programmes de communication publique et de journalisme venaient s'ajouter aux 3 062 étudiants qu'accueillaient les programmes de 1er cycle de la Faculté en septembre 1995.

Concurremment aux études de premier cycle, la Faculté, dès sa création, offrait aux étudiants, la possibilité de préparer des diplômes de deuxième et troisième cycles. La première thèse de doctorat fut présentée à la Faculté des lettres en 1940. Le nombre de diplômes délivrés aux étudiants de la Faculté se répartissait, au mois d'avril 1995, en 2 535 maîtrises et 610 doctorats. Présentement, les 866 étudiants de deuxième et troisième cycles inscrits se distribuent dans les 16 disciplines différentes, et plusieurs de ces étudiants sont encadrés dans des projets de recherche subventionnés dont le montant total s'élevait en 1995-1996 à 3 567 098\$.

La Faculté des lettres, formée de cinq départements multidisciplinaires et d'une École rattachée (ÉLV), a pour mission de transmettre les connaissances et de développer la recherche dans les domaines de la communication, de la géographie, de l'histoire, du journalisme, des langues, de la linguistique et des littératures pour le plus grand bénéfice de la société. Cette mission implique un intérêt prioritaire pour le fait français en Amérique du Nord: la création des cours de français pour les étrangers, la fondation des archives de folklore, les réalisations des quatre centres de recherche - le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions populaires en Amérique du Nord (CÉLAT), le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL, auquel est intégré le Trésor de la langue française au Québec, le TLFO), le Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ), le Laboratoire de

géographie historique (composante lavalloise du Centre interuniversitaire d'études québécoises)--, et les activités de la Chaire CEFAN sont significatives de la volonté de la Faculté de privilégier cet aspect de sa mission. Mais son esprit d'ouverture, qui la fait s'intéresser à l'ensemble de l'espace culturel et physique de la francophonie nord-américaine, s'étend naturellement aux autres cultures et régions du monde pour l'étude desquelles elle a mis sur pied des programmes de formation reconnus et continuera de consacrer les ressources nécessaires. Enfin, en raison de son intérêt historique pour ce secteur et de sa conception de l'université, la Faculté a accepté la responsabilité de développer les études sur l'antiquité classique. Il faut aussi souligner son intérêt pour les études nordiques, concrétisé par sa présence au Centre d'études nordiques (CEN), un centre multifacultaire.

## B. Historique de la Faculté des sciences sociales<sup>4</sup>

Au moment de sa fondation en 1932, l'École des sciences sociales de l'Université Laval ne donnait que des cours du soir et se proposait de faire oeuvre de vulgarisation auprès du grand public. Cette école était alors rattachée à l'Institut supérieur de philosophie, devenu par la suite la Faculté de philosophie. Six ans plus tard, le 1er avril 1938, le Conseil de l'Université créait l'École des sciences sociales, économiques et politiques et le Révérend Père Georges-Henri Lévesque, o.p., en assurait la direction. Cette école élargit considérablement ses cadres et organisa un programme régulier d'enseignement conduisant à la licence en sciences sociales après trois années d'études.

Le 8 décembre 1943, l'École des sciences sociales, économiques et politiques devenait la Faculté des sciences sociales. Ce changement de statut consacrait une réforme majeure avec l'établissement, dans la Faculté, de quatre départements comportant une première année d'études commune: les Départements de sociologie et morale sociale, d'économique, de relations industrielles et de service social. L'année suivante, le 20 octobre 1944, pour répondre à des nécessités particulières, le Département de service social était constitué en école universitaire.

En 1948, le besoin de développer son enseignement amenait la Faculté des sciences sociales à prolonger la durée des études de trois à quatre années. En 1954, le Conseil de l'Université consacrait la fondation d'un autre département, celui de science politique.

En 1960, une option anthropologie s'ajoutait au programme d'études du Département de sociologie et en 1961, le Département de science politique créait, au niveau des troisième et quatrième années de son programme, deux concentrations d'études: celle des relations internationales et celle de l'administration publique. En 1964, une troisième concentration fut ajoutée: celle de l'analyse politique.

Le 4 avril 1966, le Conseil de l'Université autorisait la Faculté à réorganiser son programme d'études de quatre années en deux cours distincts, soit un cours de trois ans conduisant au baccalauréat spécialisé et un cours d'une année supplémentaire conduisant à la maîtrise.

Lors de la séance du 13 octobre 1970, le Conseil de l'Université transformait le programme d'études en anthropologie en créant un département distinct de celui de sociologie. Enfin, le 9 juin 1974, le Département de psychologie obtenait le statut d'école universitaire, rattachée à la Faculté des sciences sociales.

Plus récemment, en 1994, la Faculté accueillait dans ses rangs les professeurs du Département d'économie appliquée à la gestion de la Faculté des sciences de l'administration à la suite d'une fusion avec le Département d'économique.

La Faculté des sciences sociales, de concert avec la Faculté de droit, contribue également de façon importante aux programmes et activités de l'Institut québécois des hautes études internationales. Des professeurs, principalement du Département de science politique, mais aussi des départements d'économique et d'anthropologie participent activement au programme de maîtrise en relations internationales (MRI), de même qu'aux groupes de recherche GÉRAC et GÉRRI. La direction de la MRI est actuellement assumée par un professeur de notre Faculté.

En 1996, la Faculté est donc constituée de cinq départements, ceux d'anthropologie, d'économique, de relations industrielles, de science politique et de sociologie et de deux écoles rattachées, celles de psychologie et de service social. Elle accueille, au trimestre d'automne 1996, 2 539 étudiants et étudiantes au premier cycle, 840 au deuxième cycle et 301 au troisième cycle. Entre 1969 et 1996, elle a décerné 3 760 diplômes de maîtrise et 378 diplômes de doctorat.

### III. CONSTATS

La mobilité étudiante entre les programmes (1er, 2e et 3e cycles) des deux facultés, la collaboration entre les professeurs des deux facultés (directions et jurys de thèse, projets de recherche) ne sont-elles pas souhaitables pour permettre à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences sociales de mieux atteindre leurs objectifs de formation, de développement des connaissances et de services à la collectivité?

Il serait possible d'envisager la question en théorie. Le débat déboucherait certainement sur des points de vue très divers. Mais il existe une autre façon d'examiner la question, c'est de considérer le passé. Depuis des décennies, les professeurs et les étudiants des deux facultés qui ont participé à l'élaboration des programmes, qui y ont œuvré, les professeurs qui ont élaboré et réalisé des projets de recherche, ont posé des gestes, ont fait des choix qui constituent autant de réponses à cette question.

Invité à vérifier si les limites facultaires favorisent ou nuisent à cette mobilité, à cette collaboration, s'il faut les maintenir ou les réaménager plus ou moins radicalement, le comité a cru essentiel de mesurer cette mobilité, cette coopération, de constater en somme le résultat des choix faits par les prédécesseurs, individuellement et collectivement.

## 1. Mobilité étudiante faible

Contrairement à ce que beaucoup croient, la mobilité étudiante entre les programmes (1er, 2e et 3e cycles) des deux facultés est étonnamment faible. Certes, la liste des cours de premier cycle de la Faculté des lettres faisant partie des programmes de la Faculté des sciences sociales et celle des cours de la Faculté des sciences sociales faisant partie des programmes de la Faculté des lettres comportent de nombreux titres. Toutefois, relativement peu d'étudiants profitent des possibilités que leur offrent les programmes, comme en font foi les tableaux suivants:

### **Tableau 1**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des lettres aux étudiants inscrits à un programme de premier cycle, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Lettres	80 713	69.9%
2e	Études hors programme	9 246	8%
3e	Bacc multidisciplinaire	4 656	4%
4e	Arts	3 725	3.2%
5e	Sciences & Génie	3 722	3.2%
6e	Éducation	3 375	2.9%
7e	Sciences sociales	3 299	2.9%
	Autres	6 747	5.8%
	<b>TOTAL</b>	<b>115 483</b>	

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p. 50.

### **Tableau 2**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des sciences sociales aux étudiants inscrits à un programme de premier cycle, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Sciences sociales	55 745	63.7%
2e	Administration	8 130	9.3%
3e	Bacc multidisciplinaire	7 712	8.8%
4e	Études hors programme	4 247	4.9%
5e	Sciences & Génie	3 124	3.6%
6e	Lettres	1 831	2%

	Autres	6 774	7.7 %
	<b>TOTAL</b>	<b>87 563</b>	

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.50.

Ainsi, sur les 115 483 crédits de premier cycle dispensés par la Faculté des lettres, seulement 3 299, soit 2.9% du total, le sont à des étudiants des sciences sociales qui se classent au 7e rang. Seulement 1 831 crédits de même niveau, soit 2% du total, sont dispensés par les professeurs des sciences sociales aux étudiants des lettres, ce qui place ces derniers au 6e rang. Les programmes des deux facultés ont certes des affinités entre eux, mais moins qu'avec ceux d'autres unités.

Au deuxième et troisième cycles, les données sont encore plus saisissantes. En 1994-1995, aucun cours de la Faculté des sciences sociales ne fait partie des programmes de maîtrise et de doctorat de la Faculté des lettres. Un seul cours de cette dernière, HST-64275- Histoire des femmes, Canada-Québec, fait partie d'un programme de deuxième cycle (Études féministes) de la Faculté des sciences sociales. Il n'est donc pas surprenant de constater dans les tableaux 3, 4, 5 et 6 que les échanges entre les programmes de maîtrise et de doctorat des deux facultés soient presque inexistantes.

### **Tableau 3**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des lettres aux étudiants inscrits à un programme de deuxième cycle, (cours de 1er, 2e et 3e cycles), 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Lettres	11 648	95%
2e	Études hors programme	137	1%
3e	Architecture	81	0.6%
4e	Arts	79	0.6%
5e	Études supérieures	51	0.4%
6e	Sciences sociales	27	0.2%
	Autres	271	2.2%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 294</b>	100%

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.56.

### **Tableau 4**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des sciences sociales aux étudiants inscrits à un programme de deuxième cycle (cours de 1er, 2e et 3e cycles), 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
------	----------	-------------------	---

1er	Sciences sociales	15 610	85.7%
2e	I.Q.H.É.I.	1 077	5.9%
3e	Administration	492	2.7%
4e	Études hors programme	328	1.8%
5e	Éducation	208	1.1%
6e	Agriculture & Alimentation	120	0.6%
7e	Architecture & Aménagement	100	0.5%
8e	Études supérieures	76	0.4%
9e	Sciences & Génie	51	0.3%
10e	Foresterie & Géomatique	40	0.2%
11e	Arts	29	0.2%
12e	Philosophie	22	0.1%
13e	Lettres	21	0.1%
	Autres	33	0.2%
	<b>TOTAL</b>	<b>18 207</b>	100%

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.56.

### **Tableau 5**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des lettres aux étudiants inscrits à un programme de troisième cycle, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Lettres	7 410	98.7%
2e	Études hors programme	33	0.4%
	Autres	63	0.8%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 506</b>	100%

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.59.

### **Tableau 6**

#### **Crédits dispensés par la Faculté des sciences sociales aux étudiants inscrits à un programme de troisième cycle, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Sciences sociales	7 159	97%
2e	Administration	72	1%

3e	Éducation	65	0.9%
4e	Agriculture	18	0.2%
5e	Lettres	18	0.2%
	Autres	33	0.2%
	<b>TOTAL</b>	<b>18 207</b>	<b>100%</b>

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.59.

Comme on le voit, la Faculté des sciences sociales ne dispense que 21 crédits sur un total de 18 207 à des étudiants de deuxième cycle des lettres, 18 sur un total de 7 374 à des étudiants de troisième cycle. Quant à la Faculté des lettres, elle ne dispense que 27 crédits sur un total de 12 294 à des étudiants de maîtrise des sciences sociales, aucun à des étudiants de doctorat.

Les statistiques dont nous disposons révèlent que les étudiants de premier cycle sont un peu plus mobiles que leurs confrères des deuxième et troisième cycles, et ceux des sciences sociales davantage, encore que très peu, que ceux des lettres.

### **Tableau 7**

**Crédits pris par les étudiants de premier cycle de la Faculté des sciences sociales, selon l'origine facultaire des crédits, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Sciences sociales	55 745	85.4%
2e	Lettres	3 299	5 %
3e	Sciences & Génie	1 145	1.7 %
4e	Éducation	1 080	1.6 %
5e	Médecine	972	1.5 %
	Autres	33	0.2%
	<b>TOTAL</b>	<b>18 207</b>	<b>100%</b>

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.51.

### **Tableau 8**

**Crédits pris par les étudiants de premier cycle de la Faculté des lettres, selon l'origine facultaire des crédits, 1994-1995**

Rang	Facultés	Nombre de crédits	%
1er	Lettres	80 713	84.3%

2e	Éducation	10 574	11%
3e	Sciences sociales	1 831	2%
4e	Philosophie	1 014	1%
5e	Arts	469	0.5%
	Autres	1 101	1.1%
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>95 702</b>	100%

Source: Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p.51.

Comme en témoignent les données des tableaux 7 et 8, les étudiants inscrits à des programmes de sciences sociales prennent 85.4 % de leurs crédits en sciences sociales et 5% en lettres. Les étudiants de sociologie et d'anthropologie, peu nombreux il est vrai, fréquentent les programmes d'histoire et de géographie, et ceux de science politique les programmes de communication, d'histoire et de géographie.<sup>5</sup> Quant aux étudiants inscrits à des programmes de premier cycle en lettres, ils prennent 84.3% de leurs crédits en lettres et seulement 2% de leurs crédits en sciences sociales, contre 11% à la Faculté des sciences de l'éducation. Les programmes de science politique attirent des étudiants de communication et d'histoire, ceux d'anthropologie des étudiants d'histoire et de langues et linguistique; les autres programmes des sciences sociales n'exercent qu'un attrait limité sur les étudiants de lettres.<sup>6</sup>

Aux deuxième et troisième cycles, les étudiants prennent plus de 99% de leurs crédits dans les programmes dans lesquels ils sont inscrits.

Si l'on se fie aux statistiques, force est de constater que les étudiants de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté des lettres fréquentent peu les programmes autres que celui dans lequel ils sont inscrits. Au premier cycle, les étudiants prennent entre 78.6% (communication) et 96.7% (psychologie) des cours dans leur discipline. Aux études avancées, un étudiant qui prend un cours dans un autre programme fait figure d'exception. Règle générale, les étudiants de sociologie, d'économique, de relations industrielles, d'anthropologie, de science politique, de psychologie, d'histoire, de géographie, de communication, de littératures, de langues et linguistique ne fréquentent pas plus les différents programmes de leur faculté d'appartenance que de la faculté voisine<sup>7</sup>. Certains programmes incitent les étudiants à une plus grande mobilité, sans que le comportement de ces derniers en soit grandement affecté. On invoque plusieurs facteurs pour expliquer un tel cloisonnement entre les disciplines et le refus des étudiants de "se dépayser" davantage, mais les limites facultaires, de l'avis de toutes les personnes entendues, n'y jouent aucun rôle significatif.

## 2. Coopération peu développée entre professeurs des deux facultés aux deuxième et troisième cycles.

Il semble bien que le comportement des professeurs ne s'écarte guère de celui des

étudiants, comme en font foi les données qui suivent. Les professeurs de la Faculté des lettres n'ont participé à la direction d'aucune des 59 thèses de doctorat soutenues à la Faculté des sciences sociales et d'aucun des 217 mémoires de maîtrise présentés à la même faculté en 1995 et 1996. La performance des professeurs de la Faculté des sciences sociales n'est guère meilleure. Ils -surtout Denys Delage- ont participé à la direction d'une seule des 52 thèses de doctorat soutenues à la Faculté des lettres et de 7 des 124 mémoires de maîtrise (4 directions et 3 codirections) présentés à la même faculté. Durant la même période, les professeurs de lettres ont participé à 3 jurys de thèse de doctorat et à 3 jurys de mémoire de maîtrise. Pendant ce temps, des professeurs appartenant à d'autres facultés ont fait partie de 4 jurys de thèse de doctorat et de 16 jurys de mémoire de maîtrise en sciences sociales. Quant aux professeurs de sciences sociales, ils ont participé à 2 jurys de thèse de doctorat et à 4 jurys de mémoire de maîtrise en lettres, à un autre titre que celui de directeur ou de codirecteur. Ils sont eux aussi surclassés par des professeurs d'autres facultés qui ont servi dans 8 jurys de thèse de doctorat et dans 10 jurys de mémoire de maîtrise.<sup>8</sup>

Il serait malveillant de faire dire aux chiffres ce qu'ils ne veulent pas dire. Il ne saurait être question en effet de prétendre que les professeurs de lettres et de sciences sociales sont partisans d'une quelconque autarcie intellectuelle. Nous savons bien sûr que les historiens, les sociologues, les anthropologues, les géographes, etc. incitent leurs thésards à emprunter libéralement concepts, méthodes et conclusions aux spécialistes des autres disciplines. Il est tout de même révélateur de constater qu'ils soient si réticents à faire appel à ces derniers comme codirecteur et même comme simple lecteur du mémoire ou de la thèse de leurs étudiants.

Rien ne permet d'affirmer qu'en ce domaine les limites facultaires jouent un rôle quelconque. Des coups de sonde ont en effet révélé que la coopération entre les professeurs d'une même faculté n'est pas plus grande que celle entre professeurs des deux facultés.

### 3. Peu de collaboration entre chercheurs des deux facultés.

Pour mesurer le degré de collaboration entre chercheurs des sciences sociales et des lettres, ont été considérées les données statistiques relatives aux projets de recherche subventionnée, aux groupes et centres de recherche.

- De 1994 à 1997, ont été identifiés 195 projets de recherche subventionnée en lettres et plus de 250 en sciences sociales. Le cas des lettres, dont les données recueillies sont plus sûres, est le suivant: sur 195 projets, 148 ou 79.9% regroupent des chercheurs d'une seule discipline; 47 sont de caractère multidisciplinaire. De ces derniers, 4 impliquent des chercheurs des lettres uniquement, 10 des lettres et des sciences sociales (5.1%) et 33 rassemblent des chercheurs des lettres et de facultés autres que les sciences sociales. Dix projets réunissant des chercheurs des deux facultés considérées, c'est bien peu, surtout si l'on considère que deux petites équipes dirigent la moitié de ces projets.<sup>9</sup>

- Il existe, en sciences sociales comme en lettres, des laboratoires, des groupes et des centres de recherche qui offrent aux étudiants et aux professeurs qui en font partie, l'infrastructure nécessaire à la poursuite de recherches individuelles ou d'équipe, facilitent la gestion de la recherche, constituent des milieux susceptibles d'encadrer des étudiants, de les stimuler; surtout, ils sont pour leurs membres de précieux carrefours d'échanges scientifiques. Plusieurs de ces groupes se donnent comme mission privilégiée de favoriser la recherche interdisciplinaire. On s'attend donc à voir s'y côtoyer les chercheurs de diverses disciplines. C'est le plus souvent le cas. Ainsi, dans 17 des 19 groupes et centres de recherche départementaux ou facultaires mentionnés dans les bilans de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences sociales se côtoient les chercheurs de plus d'une discipline, venant d'une ou de plusieurs facultés. Mais en lettres, un seul centre, le CÉLAT, compte un représentant des sciences sociales dans les catégories des membres réguliers et associés. En sciences sociales, on trouve des chercheurs des lettres dans 5 des 15 groupes et centres de recherche. On note par ailleurs la présence de chercheurs de facultés autres que les lettres dans 12 des 15 regroupements.<sup>10</sup>

#### 4. Des services complémentaires.

Les facultés des lettres et des sciences sociales offrent divers services à leurs étudiants et professeurs dans leurs tâches reliées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la recherche. Les laboratoires de micro-informatique et les bureaux d'aide à la recherche sont les seuls services que l'on retrouve dans les deux facultés. Un comptoir de prêt d'équipement dessert en priorité la clientèle de la Faculté des lettres et celle des Facultés de droit et de sciences sociales, "pour certains besoins". Tous les autres services répondent à des besoins particuliers aux membres de l'une ou de l'autre unité. Ainsi la Faculté des lettres dispose de laboratoires de langue, de salles multimédias, d'ateliers audiovisuels, d'un Studio-Théâtre, d'un centre de documentation multimédia; quant à la Faculté des sciences sociales, elle offre en priorité à ses membres un service de communication graphique et depuis 1993, un Atelier de français.

#### 5. Des modes de fonctionnement différents.<sup>11</sup>

La comparaison des organigrammes des deux facultés pourrait laisser croire à première vue que leur mode de fonctionnement diffère peu. Dans les deux facultés, le doyen ou la doyenne est assisté pour la gestion des études, de la recherche et des ressources de deux vice-doyens ou vice-doyennes, de directeurs ou directrices de département, de programme, de groupe et de centre de recherche. Il existe en sciences sociales un Comité exécutif dans lequel siègent la doyenne, les vice-doyens et les directeurs ou directrices de départements. En lettres, les mêmes personnes siègent dans un Comité de coordination interdépartementale et facultaire. Conformément aux statuts, on trouve dans chaque faculté un conseil et une assemblée de professeurs. Ces ressemblances entre les deux facultés masquent des différences profondes.

Le rôle et l'importance du Conseil y diffèrent sensiblement. En lettres, le Conseil de la

Faculté, qui tient une réunion par mois, «est l'instance où presque tout converge», au dire d'un vice-doyen. De fait, les statuts de la Faculté confèrent au Conseil un rôle d'animation, de coordination et de législation. Il lui revient d'établir un échéancier précis des tâches à accomplir, de susciter les grands débats de fond et d'amorcer l'étude des grands dossiers; il lui appartient de coordonner le travail des trois commissions et d'approuver les politiques et la réglementation facultaires que lui proposent ces dernières après étude et consultation des instances appropriées. En sciences sociales, le Conseil «s'acquiesce des tâches que lui assignent les statuts de l'Université», c'est-à-dire qu'il «se prononce sur tout ce qui intéresse la Faculté».

En lettres, les statuts de la Faculté attribuent un rôle majeur aux trois commissions des études, de la recherche et des ressources. Les deux premières assurent la coordination des activités d'enseignement et de recherche, élaborent des projets de politiques et de règlements facultaires et formulent des avis auprès du Conseil sur toutes les questions relevant de leur compétence. La Commission des ressources a pour mandat de «proposer au Conseil de la Faculté les mesures de coordination administrative dans les affaires relevant de la compétence des départements». On y discute notamment des projets de répartition des ressources. Il n'y a pas de commissions en sciences sociales, c'est le Comité exécutif qui joue le rôle "déterminant" dans la conduite des affaires courantes de la Faculté. La doyenne, les vice-doyens, les directeurs et directrices des écoles et des départements y discutent de la répartition des ressources; à l'occasion on y définit aussi les politiques facultaires.

En décembre 1995, le Conseil de la Faculté des lettres approuvait la formation d'un Comité de coordination interdépartementale et facultaire que l'on pourrait, à première vue, comparer au Comité exécutif des sciences sociales. Le mandat n'en est toutefois pas très clair, non plus que sa place dans les structures facultaires. En effet, si l'on se fie au procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté tenue le 14 décembre 1995, le Comité «considère toutes les questions qui supposent une concertation entre les administrateurs de la Faculté». Mais dans le document qui définit le mandat du Comité interne d'examen, on lit que la direction de la Faculté s'y réunit avec les directeurs et directrice de départements et de l'École des langues vivantes «pour définir les grandes politiques de la Faculté et pour assurer la coordination interdépartementale et facultaire». En avril dernier, le Conseil de la Faculté devait évaluer le fonctionnement du Comité et la pertinence de son mandat à partir d'un rapport fourni par le doyen. Cela n'a pas été fait.

Il ressort de cette brève analyse que l'instance facultaire ne joue pas le même rôle en sciences sociales et en lettres. Les deux facultés sont des lieux de regroupement de disciplines selon certaines affinités. Au-delà de cette fonction, la Faculté des sciences sociales apparaît essentiellement comme un lieu de répartition des ressources entre départements et écoles et de mise en commun de certains services. Le pouvoir y est dans l'ensemble plus décentralisé. Au dire de certains, c'est dans les départements que tout se passe. Les professeurs et les étudiants s'identifient au département d'abord, à la faculté ensuite. En lettres, la faculté exerce un rôle de premier plan. Le conseil et les commissions sont -du moins dans les statuts- des lieux privilégiés de coordination et

d'intégration des diverses activités d'enseignement et de recherche. Professeurs et étudiants y prennent conscience d'objectifs communs, y définissent les grandes orientations et y négocient les modalités des moyens à privilégier. La bidimensionnalité s'y vit autrement et plus intensément. Contrairement à leurs collègues des sciences sociales, c'est à la discipline plus qu'au département que les professeurs et les étudiants s'identifient d'abord.

#### IV. CONCLUSIONS

Quelles conclusions tirer de cet examen et des consultations que le comité a menées auprès des membres des deux facultés ?

1. La fusion des deux facultés est à exclure.

Le présent bilan révèle que la mobilité des étudiants entre les programmes des deux facultés est faible, étonnamment faible, tout comme la coopération entre les professeurs dans leurs missions d'enseignement et de recherche. On invoque plusieurs facteurs pour expliquer un tel état de choses, mais l'analyse du comité montre que les limites facultaires n'y jouent aucun rôle significatif; les faire disparaître ne changerait rien.

Par ailleurs, les travaux amènent le comité à conclure qu'advenant une fusion, il serait très difficile de faire cohabiter harmonieusement professeurs et étudiants des deux facultés, tant les modes de fonctionnement y sont différents. Des professeurs des sciences sociales qui s'accommodent parfaitement des structures décentralisées de leur faculté, craignent le fonctionnement autoritaire de la Faculté des lettres, *les superstructures froides*, et soutiennent «*qu'il n'y a aucun avantage à détruire des structures historiques*». Ils ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi, au moment où la tendance semble à la création de petites facultés, l'on veuille mettre sur pied une unité monstre de 400 professeurs et de plusieurs milliers d'étudiants.

Tout cela amène le comité à prétendre qu'une fusion des deux facultés provoquerait des turbulences et susciterait des résistances très vives qui n'aideraient en rien les deux unités à mieux atteindre leurs objectifs. Une invitation est faite aux lecteurs à méditer ces propos du Comité Gervais: «dans les organisations, lorsqu'on décèle certains problèmes, la tentation est grande de songer, pour les résoudre, à modifier les structures».

Il n'empêche que plusieurs qui croient aux vertus de l'interdisciplinarité déplorent le peu de mobilité des étudiants et l'absence de coopération entre les professeurs. Cette réalité va à contre-courant d'une tendance qui a cours depuis plusieurs années dans les milieux gouvernementaux et universitaires. En effet, l'interdisciplinarité, qui fut une des priorités du Conseil supérieur de l'éducation, organe consultatif du Ministère de l'éducation, au

début des années 1980, était même vue, à l'époque, comme un projet à démarrer dès le niveau primaire et à être ensuite poursuivi à tous les autres cycles d'études. Alors que des mesures concrètes ont été mises en place au primaire et au secondaire pour favoriser «l'intégration des matières», des orientations semblables semblent difficiles à instaurer en milieu collégial et universitaire, tant aux niveaux des études que de la recherche. À Laval, les thèmes de la polyvalence et de la multidisciplinarité sont évoqués dans Le Plan directeur 1992/1997, volet institutionnel. Des avis de la Commission des études en font état et ils ont inspiré la politique d'internationalisation adoptée par le Conseil universitaire. Nous croyons qu'un semblable état d'esprit a inspiré les membres du Comité Gervais et les auteurs du mandat confié au Comité interne d'examen.

Tout effort visant à promouvoir l'interdisciplinarité sera vain si l'on n'identifie pas les vraies causes du *cloisonnement*. Par souci de clarté, il est utile ici de définir certains termes. L'interdisciplinarité vise l'intégration et une vision plus englobante des objets d'études et de recherche chez les étudiants universitaires en vue de les préparer aux problèmes qu'ils auront à rencontrer dans les différents milieux de travail où ils seront appelés à œuvrer. Le cloisonnement réfère aux contraintes qui font obstacles à l'interdisciplinarité. Quelles sont ces contraintes? Sans prétendre ni à l'originalité, ni à l'exhaustivité, le propos du comité est plus modeste et ne vise qu'à fournir quelques pistes de réflexion.

L'université est un regroupement de grandes familles disciplinaires. L'universitaire est d'abord et avant tout un sociologue, un littéraire, un politologue, un linguiste, etc. Pour sa discipline dont il a acquis la maîtrise au cours de longues années d'études et qu'il pratique avec passion dans ses activités d'enseignement et de recherche, il éprouve un fort attachement. Il s'identifie très fortement au département qui abrite cette discipline et aux programmes, lieux de transmission de son savoir. Départements et programmes tendent dès lors à se constituer en territoires que l'on voudrait exclusifs et autonomes. Les facultés qui regroupent des disciplines selon des affinités pas toujours évidentes, ne créent pas de tels liens.

Les pouvoirs dévolus aux départements par les statuts et la convention collective et renforcés par la tradition contribuent à accentuer cette tendance. La formule budgétaire de l'Université pour la répartition des ressources, basée essentiellement sur quelques indicateurs (crédits-étudiants, diplômés) a pour effet, dans son application actuelle, d'encourager la tendance au repli sur soi et à la protection du territoire pour éviter que les ressources ne se retrouvent ailleurs. Il en est de même de beaucoup d'autres règles et pratiques existant à l'Université.

Cet état de choses est peu propice à la pratique de l'interdisciplinarité tant pour les étudiants que pour les professeurs. Au premier cycle, l'interdisciplinarité est difficile à promouvoir par le fait que la tendance générale est de bien asseoir les connaissances et principes qui caractérisent chaque discipline. De même, il semble que les exigences rattachées à l'évaluation des programmes tendent à avoir un effet non voulu: celui d'une recherche d'un contrôle plus centralisé des programmes pour en assurer la cohérence, la spécificité et la qualité; ce faisant, on assiste à une sorte de surenchère de la discipline

plutôt qu'à une ouverture interdisciplinaire. Également un effort très grand est mis pour développer un sentiment d'identification à la discipline choisie pour favoriser de meilleures performances, assurer la persévérance des étudiants dans les programmes choisis et éventuellement préparer les bons candidats pour les études supérieures. Tous ces aspects ont tendance à renfermer les étudiants à l'intérieur de leur discipline plutôt que de les ouvrir aux autres. Même lorsque des possibilités d'ouverture existent, les étudiants les exploitent peu.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, la tendance à la spécialisation est tout aussi forte. À première vue, il semblerait que les cours, souvent donnés sous forme de séminaires, sont des formules plus souples permettant de planifier et de pratiquer plus facilement l'interdisciplinarité. Or, ce qui est souvent observé, c'est plutôt un désir d'accroissement de la spécialisation pour faire face aux exigences de la recherche de pointe dans la discipline étudiée. Une étude menée à l'Université Laval par N. Boucher, J.-P. Montminy et R. Richard (1994), intitulée: La formation interdisciplinaire à l'Université Laval: un dialogue étonnant caractérise l'interdisciplinarité comme «un espace commun, un facteur de cohésion entre des savoirs différents» et non une simple pluralité ou juxtaposition de disciplines diverses. Sur 113 programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, seulement 4 s'approchaient de l'interdisciplinarité; sur les 410 cours scrutés, 6 seulement en comportaient les caractéristiques: au moins deux disciplines, au moins deux ressources disciplinaires différentes, des activités pédagogiques intégratives.

Des raisons plus prosaïques viennent sans doute renforcer la frilosité des étudiants et des professeurs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Il est probable que le système des points d'activité et l'importance d'avoir dans les cours d'un programme un nombre suffisant d'étudiants renforcent la tendance au cloisonnement dans les programmes. Nous avons par ailleurs constaté que pour ce qui est des jurys de mémoire ou de thèse, l'ouverture d'un département ou école à l'autre demeure limitée. Ne se pourrait-il pas que ce soit pour des raisons qui relèvent pour une part d'une certaine crainte qu'ont les directeurs de thèse ou de mémoire de voir les travaux de leurs étudiants soumis à des critiques inspirées d'autres disciplines que la leur?

Au niveau de la recherche, un des principaux obstacles à la pratique de l'interdisciplinarité est celui de la communication et de la compréhension entre chercheurs de disciplines différentes travaillant en équipe, en raison, entre autres, du vocabulaire, des méthodes d'investigation et de la façon de diffuser les résultats. Le plus grand défi à relever pour les chercheurs est celui de se comprendre mutuellement et d'intégrer les données issues de perspectives différentes sans porter préjudice à l'expertise de chacun des membres. Se pourrait-il aussi qu'à une époque où les fonds des organismes subventionnaires diminuent et la compétition devient plus forte, les chercheurs tendent à se confiner dans les secteurs qu'ils connaissent le mieux pour assurer leur compétitivité?

Il nous semble que c'est en travaillant au changement de certaines attitudes et comportements que l'Université favorisera le plus le décroisonnement et l'interdisciplinarité. Si certains changements structurels s'imposent, il faut au préalable

en bien identifier le niveau.

2. Le Comité interne d'examen ne croit pas que la mise en commun des services offerts par les deux facultés soit une solution prometteuse.

L'étude révèle que la plupart des services qu'offrent les facultés des lettres et des sciences sociales répondent à des besoins particuliers aux membres de l'une ou de l'autre unité. Leur mise en commun n'ajouterait évidemment rien à ces services. Les laboratoires de micro-informatique et les bureaux d'aide à la recherche sont à vrai dire les seuls services que l'on pourrait partager. Les usagers en tireraient-ils un plus grand profit? Sans doute pas, puisque vu l'ampleur des besoins, ils sont déjà utilisés à pleine capacité. D'autre part, en raison de leur finalité, ces services doivent se trouver à proximité des clientèles à desservir. Permettre aux étudiants du Département d'information et communication d'avoir accès aux laboratoires de micro-informatique de la Faculté des sciences sociales changerait-il beaucoup de choses?

3. Le Conseil de la Faculté des lettres et le Conseil de la Faculté des sciences sociales ont invité le Comité interne d'examen à considérer si la réorganisation des départements et écoles au sein de chacune des deux facultés, ou bien entre les deux facultés, ou bien encore entre la Faculté des sciences sociales, la Faculté des lettres et d'autres facultés de l'Université pourrait permettre aux deux entités de mieux atteindre leurs objectifs de formation, de développement des connaissances et de services à la collectivité.

Deux tâches incombaient au Comité: identifier les cas et les étudier. Les personnes consultées n'ont guère aidé à réaliser la première de ces tâches. Elles se sont contentées pour la plupart à reprendre l'une ou l'autre des anomalies soulignées dans le rapport Gervais: «Que fait la géographie en lettres? Pourquoi la linguistique est-elle séparée de l'anthropologie? Comment expliquer que la sociologie et les sciences politiques soient coupées de l'histoire? Et que dire de la place de l'anthropologie à la Faculté des sciences sociales et de l'ethnologie à la Faculté des lettres?»

Il faut rappeler que le Comité Gervais favorise l'hypothèse de la fusion des deux facultés. À défaut de cette dernière, peut-on penser qu'un réaménagement à la pièce pourrait avoir d'heureux résultats?

Le Comité reconnaît que les conclusions auxquelles il arrive pourront paraître timorées à certains et insuffisamment tranchées. Mais il faut être prudent, avant de détruire des structures historiques, pour reprendre l'expression d'un professeur d'anthropologie. Les départements ne forment pas une sorte de jeu de cartes que l'on peut brasser et redistribuer à volonté; il faut y songer longtemps avant de faire de nouvelles donnes. Après 25 ans, la fusion de la douzaine de petits départements des lettres en quatre unités plus importantes continue toujours de susciter des tensions très vives dans au moins deux de ces unités. Il faut aussi être prudent parce que l'analyse de telles situations demande beaucoup de temps et des moyens importants dont ne dispose pas le comité. Faut-il rappeler que le problème de la cohabitation de plusieurs disciplines

Le Département de langues et linguistique a demandé la création d'un Comité interne et la consultation d'experts externes, qu'après plus d'un an d'étude le rapport de ce Comité n'a pas suscité un très large consensus parmi les personnes impliquées?

Le cas de la géographie n'a pas été longuement considéré ici. Il s'agit moins de la place de la géographie en lettres que de la cohabitation harmonieuse dans un même département de la géographie physique et de la géographie humaine. Or, à cet égard, le Comité Gervais écrit qu'en réaction à une recommandation du rapport Bélanger: «les membres du Département de géographie souhaitent l'unité de leur discipline».

Le Comité Gervais s'étonne par ailleurs que la sociologie et la science politique soient coupées de l'histoire, c'est-à-dire que les départements concernés ne fassent pas partie de la même faculté. Sans doute croit-on qu'un tel regroupement favoriserait la mobilité des étudiants entre les programmes et la coopération entre les professeurs. L'étude actuelle invalide cette hypothèse.

Le cas de l'anthropologie et de l'ethnologie a donné lieu à plus de réflexions. «Que dire, lit-on dans le rapport du Comité Gervais, de la place de l'anthropologie à la Faculté des sciences sociales et de l'ethnologie à la Faculté des lettres». «Comment cette anomalie historique pourrait-elle être supprimée», a confié au comité la directrice du Département d'anthropologie.

Si en certains milieux on souhaite le rattachement de l'ethnologie aux sciences sociales, il est possible que ce soit parce que l'on postule de fortes affinités entre l'anthropologie et l'ethnologie. Le comité voit ici une ambiguïté. De quoi parle-t-on au juste? De l'intégration des professeurs d'ethnologie dans un département monodisciplinaire et de leurs étudiants dans un programme unique? Cela semble peu probable étant donné le peu de mobilité étudiante entre les programmes existants d'anthropologie et d'ethnologie et l'absence de coopération entre les professeurs des deux disciplines (projets de recherche, jurys de mémoire et de thèse). Si tel est l'objectif, ne mettrait-on pas ici la charrue devant les bœufs? N'y aurait-il pas lieu dans un premier temps d'identifier et d'établir des passerelles entre les programmes et entre les activités de recherche des professeurs? Mais se pourrait-il plutôt que l'on veuille former un département bidisciplinaire et favoriser ainsi la mobilité étudiante entre les programmes et la coopération entre professeurs de deux disciplines? Ne faire disparaître que la frontière facultaire en somme. L'analyse faite plus haut laisse supposer que cela changerait peu de chose. La question pourrait être examinée sous un autre angle. En 1971, on a procédé au regroupement des professeurs d'ethnologie (anciennement arts et traditions populaires) et d'histoire dans un même département, parce que l'on postulait qu'il y avait entre eux des affinités certaines. Or, 25 ans plus tard, on constate qu'il n'y a pas plus d'échanges et de coopération entre étudiants et professeurs de ces deux disciplines qu'entre ceux d'anthropologie et d'ethnologie.

Ceci dit, il est bien possible qu'une union entre ethnologues et anthropologues soit plus harmonieuse que le mariage forcé entre ethnologues et historiens. Le comité est d'avis qu'il revient aux professeurs de ces deux unités d'en décider par eux-mêmes. D'ailleurs

la directrice du Département d'anthropologie a mentionné que des échanges avaient déjà eu lieu entre les deux groupes.

4. Nous arrivons à la conclusion qu'il faut maintenir les deux facultés. Qu'en est-il du mode de fonctionnement de chacune?

Aux directeurs de département et de programme et aux professeurs qui ont été consultés, a été expressément posée la question suivante: «Y a-t-il des éléments du mode de fonctionnement de votre faculté qui gagnent à être modifiés?» Très peu de réponses ont été recueillies. En sciences sociales, on demande de ne pas toucher aux départements et d'éviter toute centralisation; on craint les structures froides et autoritaires. Certains soulignent l'absence totale de sentiment d'appartenance facultaire. Au moins une personne y voit la preuve que la faculté n'a pas sa raison d'être, d'autres invitent à une réflexion sur la question. «La Faculté des sciences sociales devrait examiner son fonctionnement, suggère un professeur. Elle a perdu son dynamisme, elle est devenue trop hétéroclite ce qui l'a affaiblie [...] La question, plutôt que la fusion, serait de voir comment redynamiser la Faculté des sciences sociales». En lettres, à notre grand regret, aucun directeur de département et de programme, aucun professeur, n'a commenté cette question. Peut-être faut-il y voir la conviction que le présent comité n'est pas l'instance appropriée pour traiter de cette question ou que les professeurs de cette faculté préfèrent intervenir à une autre étape du processus d'examen. Quoi qu'il en soit, on connaît - c'est du moins le cas des deux professeurs de la Faculté des lettres, membres du Comité- qu'il existe des tensions au sein de la Faculté des lettres. Le débat entourant l'étude du dossier «Les programmes d'études à la Faculté des lettres de l'Université Laval et les besoins d'aujourd'hui» en a révélé toute l'intensité.

Il ne saurait être question de porter un jugement sur ce cas spécifique qui a déjà beaucoup évolué et qui continue de le faire. Il apparaît plus utile de s'en tenir, à ce stade du processus d'examen, à des recommandations plus générales.

## V. SYNTHÈSES, RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

D'une manière générale, il ressort des constats présentés dans ce rapport que la modification des structures facultaires ne produirait pas les effets attendus, tant sur le plan administratif que sur celui de la formation et de la recherche. Aucune volonté de changement n'a été perçue en la matière de la part des professeurs et des étudiants. La reconfiguration d'un édifice solidement ancré dans l'histoire de l'Université Laval, reflet de sa personnalité, qui contribue encore largement à sa réputation, ne semble pas souhaitable. Ainsi, le comité recommande:

**- d'abandonner tout projet de fusion des deux facultés.**

Les travaux du comité ont montré par ailleurs que la mise en commun des services n'en améliorerait pas l'efficacité. Si l'effort de rationalisation se mesure aussi à la pertinence des services offerts, les facultés n'auraient rien à gagner dans leur fusion. Il est recommandé:

**- de renoncer dans l'immédiat à la mise en commun de services entre les deux facultés.**

Enfin, la modification du mode de fonctionnement de chacune des deux facultés relève de leur dynamique propre d'évolution. Il appartient aux administrateurs, aux professeurs, aux étudiants d'en décider. Le comité recommande que chacune des facultés:

**- évalue l'intérêt d'une réorganisation des unités qui la composent;**

**- évalue l'opportunité d'apporter des changements dans son mode de fonctionnement interne.**

Les membres du comité approuvent d'une seule voix les grandes intentions (coopération, interdisciplinarité, etc.) qui ont pu faire surgir l'idée d'intégration structurelle. C'est ainsi que les documents de consultation qu'ils ont fait parvenir aux professeurs et aux représentants des associations d'étudiants, dans les deux facultés, évoquent les thèmes de la mobilité étudiante, de la collaboration entre les professeurs dans l'enseignement et dans la recherche.

Le comité estime en effet que la capacité de saisir les points de convergence entre disciplines s'imposera désormais comme objectif de formation. Dans cet esprit, le comité souhaite aller au-delà des recommandations et formuler quelques suggestions sur les moyens de réaliser ces grandes intentions.

En cette matière, l'avis du comité est le suivant: proposer des moyens d'action simples, réalisables à court terme, qui puissent servir de socles sur lesquels asseoir un programme plus ambitieux.

Ces quelques pistes constituent autant de défis que les professeurs et les étudiants des deux facultés sont invités à relever très rapidement, en vue de l'intégration des savoirs.

Il appartient aux unités d'examiner quelles sont les meilleures sources de collaboration à envisager, et cela, d'ailleurs, sans se limiter à l'espace des deux facultés. Dans le choix des examinateurs des thèses de doctorat:

**- faire appel, de manière soutenue, à des collègues œuvrant dans une autre faculté, ou, à tout le moins, dans une autre unité.**

Dans la planification de l'enseignement, notamment aux cycles supérieurs:

**- organiser des échanges de collègues d'une unité ou d'une faculté à l'autre, pour assurer un ou des séminaires sur une période d'un trimestre ou d'une année.**

Cette voie de collaboration aurait l'avantage d'éviter l'écueil représenté par le calcul de l'allocation budgétaire.

Un autre moyen consisterait dans:

**- la mise sur pied de séminaires intégrateurs.**

Ces séminaires permettraient de mettre à l'avant-scène les projets existants et de faire converger, dans l'enseignement, des problématiques reliées.

La formation continue, l'enseignement à distance et les autres formes d'innovation pédagogique ne semblent pas suffisamment exploités comme instruments d'élaboration de programmes. Pour les candidats recherchant une formation atypique, répondant à des aspirations personnelles, à des besoins issus de l'exercice d'une profession, les unités pourraient:

**- offrir en formation continue une banque de cours et d'initiatives adaptés.**

Les candidats puiseraient dans cette banque pour composer un menu personnel répondant à leurs demandes.

Enfin, il y aurait lieu de réfléchir à la mise sur pied de programmes de premier cycle intégrateurs de disciplines. Ils permettraient de combler des aspirations de formation moins déterminées vers la discipline en même temps qu'ils assureraient une réponse adéquate aux vœux exprimés en faveur de l'interdisciplinarité. Le comité propose aux unités:

**- de réfléchir à l'élaboration de programmes de premier cycle intégrateurs de disciplines différentes.**

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre des programmes présentant une image diluée de l'ensemble des disciplines. La proposition consiste plutôt à inviter les unités à réfléchir sur leurs affinités avec d'autres champs d'études, à voir dans quelle mesure il serait alors possible de concevoir des plans de formation. Pour que de tels programmes acquièrent un statut tout aussi prestigieux que celui des baccalauréats spécialisés, il faudrait que leur conception procède d'une véritable recherche d'intégration des matières retenues, que leur gestion pédagogique reflète l'apport des différentes disciplines, et enfin que les intitulés de diplômes en manifestent le caractère interdisciplinaire.

Le comité estime qu'aucune unité au sein des facultés ne devra se sentir pressée d'adopter des mesures visant l'ensemble de ces propositions. Elles y puiseront plutôt ce qui convient le mieux à leur situation dans l'état actuel de leur développement. Mais en même temps, le comité croit fermement à la coopération en matière d'enseignement et de recherche. Il suggère en conséquence que les facultés adoptent chacune des mesures permettant de suivre l'évolution des actions entreprises ici et là, qu'elles en fassent le bilan au terme d'une année et qu'elles publient ce bilan dans le Fil des événements.

## VI. RÉFÉRENCES

1. «Mandat du Comité interne d'examen », p. 3.
2. « Rapport du second comité créé par le conseil d'administration sur la restructuration facultaire », Au Fil des Événements, 14 mars 1996, p. 15.
3. Restructuration de l'Université Laval. Bilan: Faculté des lettres, 1er septembre 1996. p.1-2.
4. Restructuration de l'Université Laval. Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997, p. 1.
5. Jocelyne Fortin, Inscription à des cours de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté des lettres durant l'année civile 1996 (Hiver, été, automne) 10 février 1997.
6. Ibid.
7. Ibid.
8. Statistiques compilées par Jenny Brun et Diane Gagnon à partir de données publiées dans Au Fil des Événements.
9. Statistiques compilées par Jenny Brun.
10. Ibid.
11. L'analyse repose sur les documents suivants: Bilan: Faculté des lettres, 1er septembre 1996; Bilan: Faculté des sciences sociales, janvier 1997; Procès-verbal de la réunion du 4 mars 1997 du comité interne d'examen tenue avec les vice-doyens des deux facultés; Mandat du comité interne d'examen; procès-verbaux des séances du Conseil de la Faculté des lettres du 16 octobre 1995, du 14 décembre 1995 et du 29 février 1996.